

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 787 portant nomination de M. Guérin en qualité de Président du Conseil d'arbitrage de la Côte Française des Somalis

n° 787

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 juin 1953

Numéro JO  
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro  
1 juillet 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 mai 1936 organisant le travail en Côte Française des Somalis, promulgué par l'arrêté du 16 juin 1936, et notamment son article 50

**Vu** l'arrêté n° 572 du 29 mai 1952 nommant M. Justet président du Conseil d'arbitrage de la Côte Française des Somalis

**Vu** la nomination de M. Justet dans le ressort de la Cour d'Appel de Madagascar et son prochain départ de Djibouti

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté n° 572 du 29 mai 1952, nommant M. Justet président du Conseil d'arbitrage est et demeure rapporté.

#### Art. 2

— M. Guérin, juge au Tribunal de Première Instance de Djibouti, est nommé président du Conseil d'arbitrage de la Côte Française des Somalis.

#### Art. 3

— Le present arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**